



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

Nombre de membres Mandat 2020/2026	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	26
Procurations :	15
Votants :	41

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2015-2023 – Adoption de la programmation 2022

EXPOSE DES MOTIFS

Les quartiers issus de la géographie prioritaire concernent uniquement le territoire de la Ville de Dieppe (3 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - QPV : Neuville Nord, Val Druel et Bruyères - Ferme des Hospices). Au vu de cette particularité, il a été décidé un co-pilotage Dieppe-Maritime / Ville de Dieppe pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2023 (les Contrats de Ville ayant été prorogés par l'Etat jusqu'en 2023).

Chaque collectivité pilote donc les piliers du Contrat de Ville en fonction de ses compétences propres, à savoir la Ville de Dieppe sur les Piliers 1 et 2 (Cohésion Sociale et Renouveau Urbain) et Dieppe-Maritime sur le Pilier 3 (Economie, Emploi, Formation, Insertion et commerce de proximité).

Suite au Comité des Financeurs du 4 février 2022, l'Etat, Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe et les autres partenaires du Contrat de Ville ont arrêté leurs financements pour cette programmation 2022.

Financement de la programmation 2022 (tous Piliers confondus / crédits spécifiques Politique de la Ville) :

En 2022, l'Etat, Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe participeront respectivement à hauteur de :

- *273 187 € pour l'Etat (dont 59 620 € sur le Pilier 3),*
- *145 000 € pour la Ville de Dieppe,*
- *61 370 € pour Dieppe-Maritime (financement uniquement du Pilier 3).*

Soit un total de 479 557 €.

Synthèse de la programmation 2022 concernant le Pilier 3 (détail en annexe 1) :

- *12 projets présentés au Comité des Financeurs (9 demandes de renouvellement et 3 nouvelles actions),*
- *10 associations accompagnées,*
- *12 actions financées par Dieppe-Maritime,*
- *7 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.*

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui pose les principes de la nouvelle politique de la ville qui aura pour cadre d'action des Contrats de Ville 2015-2022,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

CONSIDERANT que le développement économique et la lutte contre le chômage constituent des priorités de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que Dieppe-Maritime est au cœur de la compétence Développement Economique sur le territoire dont plusieurs actions sont déjà mises en œuvre : Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, Clauses d'insertion, etc...

SUR le rapport de M. Florent BUSSY,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : Mme Isabelle POULAIN),

APPROUVE la programmation 2022 du Contrat de Ville 2015-2023 en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent,

ATTRIBUE aux organismes partenaires du Contrat de Ville les subventions pour les montants maximum indiqués ci-dessus dans le cadre de la programmation 2022 et figurant dans l'annexe n°1,

INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour 2022.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le - 8 JUIL. 2022

Affiché le - 1 JUIL. 2022

Notifié le 21 JUIL. 2022

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

ANNEXE 1 : FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2022 DU PILIER 3 DU CONTRAT DE VILLE

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Structure	Actions	Subvention 2022	ANCT	Dieppe-Maritime
ACTIF INSERTION	NOUVELLE ACTION > Dieppe, 10 emplois créés, 200 tonnes de textiles recyclées	16 000	8 000	8 000
ADIE	Accompagnement technique et financier de porteurs de projet en création d'entreprise des quartiers dieppois	5 000	1 500	3 500
ATELIERS DU CŒUR (CPO 2020 à 2022)	Chantier d'Insertion - Accompagnement à l'emploi de publics issus des QPV en Chantier d'Insertion - Chantier d'insertion avec plusieurs fonctions : employeur, production, formation, développement local partenarial et accompagnement social et professionnel via les chantiers « menuiserie » et « maraîchage » (production de fruits et légumes proposés ensuite dans les centres de distribution des Restos du Cœur) : 4 personnes	16 000	6 250	9 750
BGE NORMANDIE (CPO 2021 à 2022)	CitésLab - Dispositif de sensibilisation à la création d'activités/d'entreprises dans les QPV : information, orientation et accompagnement	10 000	5 000	5 000
ESTRAN (CPO 2021 à 2022)	Chantier d'Insertion - Une plage vers l'emploi - Offrir un parcours d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi via une action citoyenne de sensibilisation et de prévention locale de l'environnement sur le littoral : 5 personnes	20 000	11 000	9 000
FACE NORMANDIE	Teknik - Sensibiliser les jeunes aux métiers techniques et industriels	5 750	2 250	2 500
FORJECNOR 2000	NOUVELLE ACTION > ASOCIE - Accompagner, renforcer et personnaliser le parcours d'insertion professionnel des bénéficiaires. Optimiser et dynamiser les recherches d'emploi. Accéder à un emploi durable.	8 000	5 000	3 000
FOYER DUQUESNE (CPO 2020 à 2022)	F.E.N.E.T.R.E (Fabriquons Ensemble Nos Envies de Travail par Nos Rêves Explorés) - Expérimenter un projet collectif d'insertion pour les jeunes en très grandes difficultés (jeunes – seniors – professionnels) et les accompagner à l'insertion (évaluation, CV, démarches, création d'activité rémunérée...)	10 240	5 120	5 120
MISSION LOCALE (CPO 2020 à 2022)	Soutien à la mobilité des jeunes - Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des QPV par le biais d'un soutien à la mobilité. Apporter une aide financière aux déplacements (frais transports, permis, location véhicules...) et encourager la mobilité (aide à dépasser les peurs)	10 000	5 000	5 000
MISSION LOCALE (CPO 2020 à 2022)	100 Chances 100 Emplois - Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes en les accompagnant vers l'emploi durable, promouvoir l'égalité des chances et s'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, services de l'Etat, collectivités locales, acteurs de l'emploi, le tissu associatif, l'ensemble animé par 2 entreprises copilotes (Manpower et EDF)	5 000	2 500	2 500
OXYGENE	NOUVELLE ACTION > Les jeunes en action présentent vendanges 2022. Objectif général : Favoriser l'insertion et la mobilité des jeunes de 17 à 30 ans. Préparer 10 jeunes dieppois à l'organisation d'une première expérience professionnelle de vendangeur.	6 000	3 000	3 000
OXYGENE (CPO 2021 à 2022)	D.E.B.R.I.F (Découverte Emploi Bénévolat Repères Immersion Formation) - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi habitant des QPV	10 000	5 000	5 000
TOTAL		121 990 €	59 620 €	61 370 €